

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12

Présents					
Donald Ellis	Ingénieur Division eau potable, Direction de l'eau potable et des eaux souterraines	MELCC	Yves Duchesne	Ingénieur Direction du bâtiment et des installations techniques	RBQ
Philippe Cantin	Microbiologiste Division eau potable, Direction de l'eau potable et des eaux souterraines	MELCC	Émilie Bédard	Ingénieur, Ph.D. Chaire industrielle CRSNG en eau potable	École Polytechnique de Montréal
Manuel Giurgiu	Ingénieur Direction du bâtiment et des installations techniques	RBQ	Caroline Huot	Médecin-conseil, MD. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie	INSPQ
Éric Gagnier	Conseiller technique en plomberie Direction de l'interprétation et du soutien réglementaire	RBQ			
Absents					
Points à l'ODJ		Discussion		Action et responsable	
1. Mot de bienvenue		➤			
2. Adoption de l'ODJ		➤ Adopté			
3. Adoption du CR du 29 janvier 2019 et suivi		➤ Le compte présenté a été adopté sans modifications.			
4. Présentation par Philippe Cantin de l'outil Share Point concernant le Portail des connaissances sur l'eau.		➤ Discussion sur les principes de base sur l'utilisation du portail (déposer, modifier et supprimer des documents, alertes, envoi de documents, etc.).		Philippe a fait la présentation sur le portail de l'espace qu'il a créé pour déposer les documents du groupe de travail. À la fin de la présentation, Yves Duchesne a informé les membres du groupe que le CNRC (Conseil National de Recherche du Canada) a donné accès sur	

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12

		leur site Internet aux documents relatifs aux Codes de construction nationaux et provinciaux. Les documents sont en consultation seulement, sans avoir la possibilité de les imprimer.
5. Avancement des travaux	➤ La limite de juridiction (terrain, bâtiment ou robinets des bâtiments desservis) des règlements sur l'eau potable des autres provinces canadiennes; ➤ Commentaires sur les articles proposés sous les aspects de la santé et sur les mesures de gestion du risque sanitaire et revue d'articles pertinents en lien avec la santé et l'utilisation d'eau de pluie : évaluation des risques et mesures de gestion du risque;	Philippe Cantin et Donald Ellis n'ont pas eu le temps de s'occuper de ce point. Philippe et Donald discuteront avec leurs collègues des autres provinces canadiennes au mois de mai 2019 sur ce sujet. À la prochaine réunion, ils seront en mesure d'avoir plus d'information. Yves Duchesne va demander aux responsables du Code de Plomberie des autres provinces comment ils voient l'adoption de ces exigences. Émilie Bédard a souligné qu'elle trouve insuffisantes les mesures de traitement de l'eau non potable qui sont proposées dans le nouveau Code national de Plomberie, édition 2020. Les membres du groupe ont été d'accord avec cette remarque. Aussi, Émilie a tiré l'attention que les critères pour l'eau de pluie et l'eau non potable réutilisable sont différents. Caroline Huot a informé les membres du groupe qu'en Ontario et en Alberta il existe des documents qui parlent des lignes directrices sur l'utilisation de l'eau de pluie. Donald a discuté de l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie l'incitatifs à le faire versus les coûts d'entretien et les conditions d'utilisation d'un tel système. Il a précisé qu'il existe un plan de projet au Ministère des Transports concernant la réutilisation des eaux usées pour les urinoirs et les toilettes. Émilie Bedard a trouvé beaucoup de documents sur l'utilisation de l'eau non potable dans les bâtiments. Il lui reste encore quelques documents à trouver. Elle a aussi contacté un spécialiste américain, Charles Haas, qui lui a fourni des documents sur le sujet de l'évaluation et de la gestion du risque sanitaire. Le temps écoulé de la réception des documents jusqu'à la réunion du 4 avril 2019 a été court pour analyser tous les documents. Émilie va trier et analyser les documents. Un répertoire sur le portail sera créé avec les documents trouvés et un résumé sera fait par Émilie pour la prochaine réunion. Émilie se questionne sur l'utilisation de l'eau non potable dans les bâtiments à risque :

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12

		hôpitaux, école maternelle, etc. Elle souligne que l'eau de pluie et l'eau non potable ne devraient pas être utilisées dans de tels bâtiments. Le groupe est d'accord et Yves va soutenir ce point de vue dans le comité au CNRC. Caroline Huot a fait mention qu'en France il y a la réglementation qui définit les endroits où l'eau de pluie non potable ne devrait pas être utilisée (soins de santé, garderies, école primaires, etc.). Caroline Huot a lu beaucoup de documents concernant l'eau de pluie pour les usages non potables. Elle va créer un dossier sur le portail dans lequel elle mettra les documents les plus intéressants et un résumé sera préparé sur le sujet par Caroline pour la prochaine réunion. Caroline a étudié les composants d'un système de récupération d'eau. Les facteurs météo le matériel utilisé et le design font que chaque système et situation est unique. Une préoccupation pour Caroline se trouve au niveau des risques de contaminants microbiologiques. Du point de vue de l'épidémiologie, il n'y a pas beaucoup d'études sur l'usage de l'eau non potable. Il y a des études sur les concentrations d'indicateurs et pathogènes dans l'eau, qui sont presque toujours présents mais en nombre variables. Les indicateurs ne représentent pas bien les pathogènes pour l'eau de pluie. Il y a aussi des analyses de risque microbiologiques, qui donnent souvent des résultats différents, selon les données utilisées. Et des rapports d'éclosions. Il n'y a beaucoup des lignes directrices sur la réutilisation de l'eau non potable. Santé Canada a proposé un système de gestion de suivi de l'eau usée pour les urinoirs et les toilettes. Il est assez difficile à se positionner sur le traitement de l'eau non potable : il y a peu d'indications dans les lignes directrices existantes sur le niveau de traitement requis ou sur les concentrations de pathogènes/indicateurs acceptables. L'usage de l'irrigation devrait être précisé puisque le risque ne semble pas le même selon le type d'irrigation (sous ou sur la surface) et selon le type de culture (commerciale vs domestique).
	➤ Envoyer de documents de référence (CSA, ASME, NSF P 151, etc.) aux membres du groupe.	Manuel Giurgiu a expliqué au groupe pourquoi il n'est pas possible d'envoyer

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12

	➤ Réseau non potable et réseau d'eau de pluie : construction et marquage. ➤ Livrable à produire	un document de référence en entier. Mais, il est possible d'envoyer un article ou un chapitre qui intéresse un membre du groupe. Yves déposera sur le portail une partie de la norme CSA B805 (paramètres d'eaux). Lorsque le CNP édition 2020 sera adopté, un bâtiment pourrait avoir trois réseaux d'alimentation : en eau potable, en eau grise non potable et en eau de pluie non potable. Le problème se pose au niveau de marquage des tuyaux pour l'eau non potable et l'eau de pluie. Le chapitre III Plomberie du CCQ exige un marquage à l'article 2.7.2.1. pour les tuyaux d'alimentation en eau non potable, mais l'application des règles de l'art de la norme CSA B128 qui précise pour marquage des tuyaux de l'eau non potable, cela peut porter des confusions sur l'identification de deux réseaux, non potable et de pluie non potable. Éric Gagnier se questionne ce problème. Il reste à explorer ce sujet. Émilie a tiré l'attention sur les propositions du point 4 et du point 10 du document 945. Selon elle et Éric, ces deux points portent des confusions. Il faut que le CNP édition 2020 soit plus claire sur ces deux propositions : soit une ou l'autre, mais pas les deux. Caroline a posé la question si un livrable est produit. Un livrable sera produit avec les recommandations du groupe pour la Régie du bâtiment en ce qui concerne les propositions du CNP édition 2020. En général, la Régie veut adopter le Code de construction du Québec, chapitre III Plomberie avec le moins de modifications possibles comparativement au CNP.
6. Actions à initier (qui fait quoi)	➤ La limite de juridiction (terrain, bâtiment ou robinets des bâtiments desservis) des règlements sur l'eau potable des autres provinces canadiennes; ➤ Commentaires sur les articles proposés sous aspect de la santé et sur les mesures de gestion de risque sanitaire; ➤ Revue d'articles pertinents en lien avec la santé et l'utilisation d'eau de pluie : évaluation des risques et mesures de gestion du risque;	Donald Ellis et Philippe Cantin (à finaliser) Émilie Bédard et Caroline Huot (à finaliser) Caroline Huot (à finaliser)

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12

	➤ Mettre sur le portail des documents de la norme CSA B805 et PIST 151; ➤ Exprimer l'opinion sur les articles proposés; ➤ Compilation des opinions;	Yves Duchesne Tous les membres du groupe de travail Manuel Giurgiu
7. Prochaine rencontre	➤ Première semaine du mois juin 2019. L'heure et les salles à déterminer en fonction des disponibilités des participants.	Manuel Giurgiu s'occupe de la convocation.
8. Fin de la réunion	➤ 12 :00	

Groupe interministériel sur l'utilisation d'eau non potable dans les bâtiments

Projet de COMPTE RENDU

4 avril 2019 – 9 h 30 à 12 h

RBQ : 800 Place d'Youville, Québec, salle 15.05

RBQ : 545 Boul. Crémazie, Montréal, salle 331-12